



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la Réglementation
Et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : Odile GASMI
Tél. : 02.37.27.70.58
Fax : 02.37.27.72.57
Mél : Odile.gasmi@eure-et-loir.gouv.fr

Sur rendez-vous du lundi au Vendredi

**DEMANDE DE CARTE
PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR
DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC
CHAUFFEUR (VTC)**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Je soussigné (e)

Nom et prénom :
Né(e) le : à Département ou pays de naissance
Nationalité :
Adresse :
Commune.....Code Postal.....
N° de Téléphone :

Sollicite l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

Je suis informé(e) :

- que je ne peux prétendre à la délivrance de la carte professionnelle si mon permis est affecté par le délai probatoire prévu à l'article L233-1 du Code de la Route ;

- que nul ne peut exercer la profession de chauffeur de voiture de tourisme si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, l'une des condamnations suivantes :

1) Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2) une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3) une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

A.....le.....
(signature)



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi **sur rendez-vous exclusivement**
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Dé-marches administratives"

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

A adresser à la préfecture du lieu de domicile

1) **Demande à remplir** par laquelle vous sollicitez l'obtention de la carte de conducteur de voiture de transport avec chauffeur et précisant vos nom, adresse et domicile.

2) 2 photos d'identité récentes (format réglementaire)

3) attestation (**carte orange**) **délivrée par le préfet (service des permis de conduire – pour les personnes résidant dans les arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent le Rotrou) ou par le sous-préfet de Dreux (pour les personnes résidant dans l'arrondissement de Dreux) après vérification médicale de l'aptitude physique** en application de l'article R221-10 du code de la Route ; (**voir liste des médecins agréés dans le département d'Eure et Loir, ci-jointe**) ;

Si votre demande est justifiée par la réussite à l'examen, votre dossier doit également contenir :

4) le relevé de notes faisant apparaître le résultat favorable ;

Si votre demande est justifiée par une expérience professionnelle, votre dossier doit également contenir :

5) photocopie d'une **pièce d'identité recto-verso** en cours de validité ;

6) photocopie du **permis de conduire de catégorie B** en cours de validité, non affecté par le délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code la Route ;

7) photocopie de **l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »** délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier ;

8) justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois (facture récente d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile.....) ;

9) justificatif d'**une expérience professionnelle** d'une durée d'un an dans les fonctions de chauffeur professionnel de personnes au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle (12 bulletins de salaire au minimum avec un contrat de travail faisant apparaître la mention de l'emploi de conducteur professionnel de personnes correspondant à la période ou une attestation d'employeur ou des employeurs précisant qu'il s'agit bien d'une activité professionnelle de chauffeur dans le domaine du transport de personnes.